

BUSSAC Info



N°91 - Janvier • Février • Mars • Avril 2005



<p>PIZZA FLAMME</p> <p><i>Pizza au feu de bois</i></p> <p>A BUSSAC (place des chaumes)</p> <p>JEUDI de 17h à 20h NOUVEAUX JOURS DE PASSAGES ET HORAIRES</p> <p>Programme à retirer au camion Passez vos commandes au : 06 09 81 78 77</p>	<p>VIVAL</p> <p>Alimentation, tabac, presse, Point chaud, et photos</p> <p>Séverine AUDOUX 05 46 97 46 04</p> <p>Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : 7h30 – 12h30 et 16h – 20h, samedi fermeture à 19h.</p> <p>Dimanche et jours fériés 8h – 12h 30</p>	<p>FROMAGERIE JACQUES</p> <p>Marchés Saintes- Saint Jean Jonzac</p> <p>Plateaux sur commande</p> <p>05 46 74 09 57 06 87 83 64 91</p>
<p>INFIRMIERE</p> <p>Mme Maryline VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 07 74</p>	<p>PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE DEPANNAGE</p> <p>Frédéric GELICUS ARTISAN</p> <p>Les Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 50 65</p>	<p>SCIERIE BRUNETEAU</p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure</p> <p>150, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>Portable 06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98</p>
<p>BRUNET IMMOBILIER</p> <p><i>Toutes transactions immobilières</i></p> <p>Christian MENAUD agent commercial</p> <p><i>Tél . 05 46 93 55 25</i> <i>port. 06 72 17 55 68</i></p>	<p>COIFFURE à DOMICILE</p> <p>DORIANE</p> <p>06 61 74 89 75</p> <p>Sauf le Mercredi après-midi Et le samedi</p>	<p>FROMAGERIE FINE Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 53 38 E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>
<p>ARTISAN PLOMBIER CHAUFFAGISTE-ZINGUERIE-COUVERTURE</p> <p>Emmanuel PATROUILLAULT 5 chemin des bacheliers 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 98 13 49</p>	<p>PIANO ACCORDEON ORGUE</p> <p>Véronique GAUDIN Professeur de musique 9c, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p>	<p>Mme PLANET Françoise COIFFURE MIXTE</p> <p>148, route du Val de Charente 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p>MONGET Thierry CAFE – BAR BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 65 70</p> <p>Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo – Flipper – Baby foot</p>	<p>INFIRMIER LIBERAL</p> <p>Thierry THIBAudeau 1, allée des Chaumes BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 44 00</p>	<p>MARQUISAUD Père et Fils Entreprise de peinture 11, chemin de la Grand'Porte 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 92 06 65</p>
<p>GARAGE - STATION SERVICE DOMINIQUE PEROCHAIN Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente Tél / Fax 05 46 74 41 12</p>	<p>PONEY – CLUB « Le fer à cheval » Cours, stages, promenades.. 8 chemin des motillons Tél : 05 46 93 44 37 Port :06 09 39 58 65</p>	

SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

**N° 91
Janvier- Février
Mars- Avril 2005**

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
J-Luc Marchais, L. Meyze,
D. Pubert, S. Bariteau
M.C. Allinand, M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

imprimé à l'imprimerie de l'Etoile

2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 24 janvier 2005

5 Conseil municipal du 7 mars 2005

6 Conseil municipal du 23 mars 2005

Informations locales

8 Etat civil

9 Informations locales

11 Vie paroissiale

12 Oron info

13 Ca s'est passé à Bussac

17 CCAS

19 Le point sur les travaux

23 Nouvelles de l'école

28 Nouvelles de la bibliothèque

Foyer rural

29 Mot du Président

30 Animations vacances

33 Activités des sections

Revue de presse

En couverture - Eglise Notre Dame de Bussac , les saules de la grand-Porte, Port berteau.

Au dos - Ecole Gustave Courbet, le château, rétable et tableau de l'assomption, bordure de Charente à la grave, les moutons du Paviot., sentier des trois moulins , fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet.

MAIRIE DE BUSSAC sur CHARENTE - 139, route du Val de Charente
17100 Bussac sur Charente - Tél. : 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

Dates à retenir...

- 29 mai: élections (référendum)
- 12 juin : randonnée (voir page 10)
- 5 juin : Brocante
- 17 juin : fête de l'école
- 18 juin : fête de la musique et feu de la St Jean
- 3 juillet : randonnée (voir page 10)
- 4 juillet à 20h30: groupe folklorique du Panama, église de Bussac
- 10 juillet : rando VTT (voir page 10)
- 23 juillet : rallye de saintonge

Petites annonces

A VENDRE

- Attelage PEUGEOT 406 berline (2000)
 - Jeu de barres de toit RENAULT Laguna Estate
 - 5 portes-vélos adaptables sur barres
 - 1 paire de skis 1.83m + 1 paire de chaussures point.43 + bâtons
 - RENAULT LAGUNA II Expression dc1-1.9l-janv 2001-77600km- becquet--attelage-clim..CT OK- vert métal nacré
- Tél : 06.82.69.32.25 (après 19h)

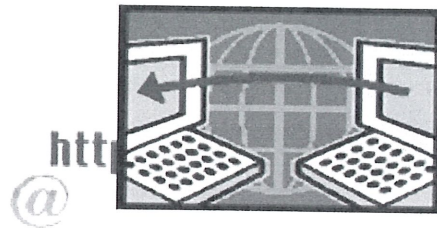
A LOUER ou A ACHETER

Recherchons terrain sur
Monvolland pour pâture 2 chevaux

Pour tous travaux de
tonte, tailles,
débroussaillage,, jardinage...

François LECROAT
28 chemin du vieux bourg
Tél : 06.24.96.76.77

Coin Internet



Les vacances approchent, voici quelques sites qui peuvent vous être utiles:

www.promovacances.com
www.pour-les-vacances.com
www.guidovacances.com
www.campingdefrance.com

À moins que vous ne préfériez le jardinage:

www.jardinage.net
www.aujardin.info

Ou tout simplement visiter quelques lieux symboliques tout près d'ici:

www.abbayedefondouce.com

Sans oublier bien sûr l'ouverture du paléosite de St Césaire le 27 mai que vous pouvez découvrir en avant première à l'adresse suivante:

www.paleosite.fr : Un grand voyage dans le temps sur les traces de Néandertal, il y a 35000 ans...

INTERNAUTES , nous attendons vos e-mails pour nous faire partager des sites que vous avez aimés...

Retraites complémentaires des salariés:

Un nouveau service téléphonique pour des démarches plus efficaces:
Vous souhaitez vous informer et préparer votre dossier de retraite complémentaire:

Composez désormais le
0 820 200 246

Editorial

Le projet de Plan Local d'Urbanisme touche à sa fin...

Vous avez été nombreux à vous intéresser à cette démarche ; votre présence aux réunions publiques, vos demandes de renseignements et de rendez-vous avec les élus et le commissaire enquêteur en sont le témoignage concret.

Nous avons réussi à obtenir un document qui prenne en compte l'intérêt général et préserve l'avenir tout en satisfaisant à de nombreuses demandes individuelles. Certaines modifications seront apportées au projet initial à la suite de l'enquête publique et nous aurons ensuite à attendre l'avis des services et la délibération du Conseil municipal : le Plan Local d'Urbanisme sera alors le document officiel et nous ne parlerons plus du Plan d'Occupation des Sols...

Quant à l'étude du zonage d'assainissement, elle est terminée elle aussi et le dossier sera soumis au Conseil municipal qui devra décider de sa politique. Ensuite, le dossier sera étudié par le syndicat départemental des eaux en termes de faisabilité, de financement, de calendrier de réalisation par étapes successives... Il s'agit d'un dossier long à mener, avec des travaux importants qui auront des conséquences sur notre vie quotidienne car ils seront d'une durée prolongée vu la configuration de notre commune.

A propos d'assainissement, les propriétaires sont invités à s'assurer de la conformité et du bon fonctionnement de leurs installations individuelles ; les futurs propriétaires et/ou les acquéreurs de terrains à construire pour ensuite louer doivent prévoir la possibilité de se raccorder aisément au système collectif lorsqu'il sera mis en œuvre.

A l'approche des vacances d'été, je terminerai mon propos en félicitant les administrateurs et les responsables des sections du foyer rural, et les bénévoles qui ont accueilli nos enfants pendant les vacances de Pâques ; les animations ont rencontré un vif succès, et chacun est prêt à recommencer ; cet été, cela semble difficile en raison du problème du transport vers Saintes, mais nous envisageons de recommencer lors des petites vacances...
Bon été à toutes et tous et bonnes vacances aux enfants !

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2005**1- Cession du tracteur après sinistre :
acceptation de l'indemnisation proposée
par les Ets BABONAUD.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le sinistre survenu sur le tracteur communal le 4 juin 2004. Il informe l'assemblée que la part d'indemnisation laissée à la charge de la Compagnie d'Assurance Groupama a été perçue par la Commune. Il convient maintenant de procéder à l'encaissement de la somme proposée par les Ets BABONAUD pour l'acquisition de ce matériel. Le Conseil municipal l'accepte pour un montant de 179,40 €.

**2- Participation de la commune aux
travaux de restructuration d'un mur.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé par délibération en date du 30/06/2004 de participer à la réfection de la partie inférieure du mur sis sur la propriété de Madame PIGNON. Il fait savoir que la somme retenue à ce moment là, soit 2653,00 € est erronée. Il s'agit de prévoir 2798,91 € TTC. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Cette dépense sera inscrite au B.P. 2005.

**3- Aide exceptionnelle pour l'Asie du
Sud-Est.**

Le Maire propose de venir en aide aux populations d'Asie du Sud-Est. Le Conseil municipal souhaite une participation de 0,20 € par habitant, soit 1360 habitants X 0,20 € = 272,00 €. Cette somme sera versée à la Croix-Rouge, en même temps que les dons qui nous ont été remis par certains de nos administrés. Cette dépense sera inscrite au B.P. 2005.

4- Subvention au Cercle Populaire.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de prendre en charge les frais liés aux activités culturelles et sportives dispensées pendant l'inter-classe. Il s'avère que le coût de ces interventions a été supérieur à la prévision. Il convient donc de verser au Cercle Populaire la somme de 73,00 €. Le Conseil municipal accepte le versement de cette aide financière qui sera inscrite au BP 2005.

**5- Représentations théâtrales des 4 et 6
mars 2005 : prix des entrées.**

Le Maire informe le Conseil municipal que deux représentations théâtrales auront lieu le 4 mars à 20h30 et le 6 mars à 15h00, à la Salle Municipale. Le Conseil municipal décide de fixer le prix des entrées à 5,00 € pour les adultes et de prévoir la gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans.

**6- Demande de subvention auprès de la
Saintonge Romane dans le cadre des
représentations théâtrales des 4 et 6
mars.**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Région apporte une aide financière via le Pays de Saintonge Romane aux municipalités qui souhaitent accueillir la Compagnie professionnelle «Les Stromboli». Le Conseil municipal, considérant que la Commune souhaite recevoir ce spectacle, sollicite l'aide proposée.

**7- Demande de subvention auprès du
Conseil Général dans le cadre des
représentations théâtrales des 4 et 6
mars.**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général apporte une aide financière aux municipalités qui souhaitent accueillir la Compagnie professionnelle «Les Stromboli». Le Conseil municipal, considérant que la Commune souhaite recevoir ce spectacle, sollicite l'aide proposée.

**8- Désignation d'un délégué suppléant
devant siéger à la Communauté de
Communes en remplacement de
Monsieur MIGNON.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur MIGNON qui était délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Santon, il convient de désigner un remplaçant. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Luc MARCHAIS.

**9- Syndicat des Eaux : adhésion de
nouvelles collectivités.**

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 18

juin 2004 acceptant l'adhésion de 3 collectivités. Le Maire se félicite de ces nouvelles adhésions qui vont renforcer les structures du Syndicat des eaux, ainsi que le mécanisme de solidarité qui relie la grande majorité des communes du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime dont la liste 8 est annexée à la délibération du Comité du 18 juin 2004.

10- Rémunération des Agents recenseurs et indemnisation de leurs frais de déplacement.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a procédé au recrutement de 2 agents recenseurs qui effectuent actuellement le recensement de la population. Il propose de les rémunérer en donnant à chacune la moitié de la dotation allouée par l'Etat. Elles bénéficieront également d'une indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal. Le Conseil municipal accepte ces propositions.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2005

1- Vote du taux des taxes.

Le Maire rappelle les augmentations votées les années précédentes, soit 2,5% de 2001 à 2002, 4% de 2002 à 2003, 3,5% de 2003 à 2004.

L'an dernier, il avait évoqué le maintien d'une hausse modérée et régulière du taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti afin de poursuivre les investissements dans l'intérêt des Bussacais et pour améliorer leur qualité de vie. Le Conseil municipal accepte la proposition d'augmentation de 2% pour cette année, à l'exception de Mr Claude Berniard qui vote contre car il souhaitait une moindre augmentation vu la situation des familles en ce début d'année.

La taxe du foncier non bâti reste inchangée.

	TAUX 2004	TAUX 2005
Taxe d'habitation	9,69	9,88
Foncier Bâti	19,13	19,51
Foncier non Bâti	41,60	41,60

2- Aide financière à but culturel par la Coop Atlantique.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Coop Atlantique a de nouveau proposé une aide financière pour la participation à des projets culturels, pour l'année 2005, à hauteur de 1 500 €. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de partenariat et adresse tous ses remerciements pour cette aide.

3- Travaux de restructuration et d'extension du Collège René Caillé à Saintes : participation de la Commune.

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu du Conseil général l'informant de la restructuration et de l'extension du Collège René Caillé.

Il donne lecture de la convention qui fait apparaître une participation communale de 608,00 €.

Le Conseil municipal, constatant que 2 élèves y sont scolarisés, accepte cette participation et autorise le Maire à signer la convention.

4- Remboursement de frais à un employé suite à un stage.

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Olivier LEROY a bénéficié de stages de formation les 10 et 11 février 2005 et les 3 et 4 mars 2005. Il propose de lui rembourser les frais y afférent. Le Conseil municipal au vu des justificatifs fournis par l'intéressé, accepte le remboursement des frais pour un montant de 119,31€.

5- Dénomination d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour desservir une nouvelle construction sise à proximité de l'Escambouille, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée à cet effet. Il propose de l'appeler «Impasse du Fief Jarry». Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6- Modification du tableau des effectifs.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que sur le tableau des effectifs établi les années

antérieures, figurait un poste d'agent d'entretien remplaçant. Or, il s'avère que lors de la modification de ce tableau sur la délibération prise le 12/12/2004, ce poste n'a pas été recensé à nouveau.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et se compose comme suit :

Secrétaire de Mairie :	1	TNC
Agent administratif :	1	TNC
Agent d'entretien qualifié :	3	dont
1 TC et 2 TNC		
Agent d'entretien :	4	dont
3 TC et 1 TNC		
Agent d'entretien remplaçant :	1	

7- Elargissement d'un chemin rural au lieu-dit «Les Deaux».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre l'élargissement d'un chemin rural sis aux Deaux, les propriétaires riverains ont accepté de céder, à titre gracieux, une bande de terrain leur appartenant. Afin de faire apparaître cette modification sur le cadastre, il convient de faire établir les actes notariés correspondants.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

8- Réalisation d'un Jardin du Souvenir.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au moment de la construction du columbarium, il

avait été évoqué la réalisation d'un Jardin du Souvenir. Une demande ayant été déposée dans ce sens, il propose au Conseil municipal de matérialiser un endroit où sera assurée la dispersion des cendres. Le Conseil municipal, accepte cette réalisation et souhaite l'élaboration d'un règlement d'utilisation de ce site.

9- Acquisition de barrières et plots pour l'aménagement de sécurité dans le centre bourg.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été prévu, dans le cadre des aménagements de sécurité en centre bourg, l'acquisition de barrières et de plots pour matérialiser les cheminements aux abords de la salle municipale et du groupe scolaire. Le devis s'élève à 10 931,50 € TTC. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

10-Questions diverses.

1)Le Maire informe le Conseil municipal que le Directeur de l'ADMS l'a contacté pour lui proposer la participation d'un groupe de musiciens à la cérémonie du 8 Mai. Un nouveau contact sera pris pour déterminer les horaires.

2)Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que le délégué départemental de l'Education Nationale lui a remis le compte-rendu annuel de son activité à l'école.. Il invite les élus qui le souhaitent à venir le consulter.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2005

1- Vote du Compte Administratif 2004.

Après sa présentation par Madame DURAND, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion établi par le receveur.

3- Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5). Après avoir approuvé, le 23 mars 2005 le compte administratif 2004 qui présente un excédent de

fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 171 837,28 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 54 816,45 €
- un solde de restes à réaliser dépenses de 17 761,51 €
- un solde de restes à réaliser recettes de 7 000,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à 65 577,96 €

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2004

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2005

● décide d'affecter au budget de l'exercice 2005 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 56 259,32 €.
- Affectation au 1068 : 115 577,96 €

4- Budget Primitif 2005.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Primitif 2004 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 627 282,32 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 226 840,96 €

Les principales opérations retenues sont :

- a) La prolongation de la piste cyclable
- b) Aménagements liés à la sécurité (barrières et plots dans le Centre Bourg)
- c) Acquisition d'un tracteur.

5- Etude de zonage : mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'étude de zonage d'assainissement de la commune réalisée en 2004 par le bureau d'étude SESAER. Il présente la carte de zonage ainsi que la note de synthèse justifiant le zonage. Il rappelle que, d'après la Loi sur l'Eau de 1992, «Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport d'étude définitif, la note de synthèse et la carte de zonage d'assainissement qui délimitent :

- une zone d'assainissement collectif pour «Les Groies de Montvolland», «La Palisse à Jules», «Les Grands Champs», «La Grand'Porte», «Les Mottes des Guilloteaux», «Le Champs du Planti», «Carrières des Chaumes», «Bois des Bacheliers», «Aux Bacheliers», «Le Grand Village», «Les Grands Champs du Poirier», «La Cuelle», «Bois Charbon», «La Guerie», «Le Renclos», «Le Bourg», «Port Berteau» et «Petite Enclouse».
- Une zone d'assainissement non-collectif pour le reste du territoire communal.
- Décide l'ouverture de l'enquête publique réglementaire et sollicite auprès du Tribunal

administratif la nomination d'un commissaire enquêteur.

● Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6- Animation vacances.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en accord avec le Foyer Rural et la Communauté de Communes du pays Santon, il a été décidé de procéder à la mise en place du module «Animations Vacances» à Bussac, durant la 1^{ère} semaine des vacances d'Avril afin d'apporter un service Communautaire supplémentaire de proximité. Il donne lecture de la convention entre la Communauté de Communes et la Commune. Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

7- Remboursement de frais à un employé suite à un stage.

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Olivier LEROY a bénéficié de stages de formation les 17 et 18 mars, deux journées de formation sont également prévues pour le 31 mars et le 1^{er} avril. Il propose de lui rembourser les frais y afférent. Le Conseil municipal, au vu des justificatifs fournis par l'intéressé, accepte le remboursement des frais pour un montant de 43,10 €.

8- Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 114 au lieu-dit «La Guérie» : signature de la convention.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune relative à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 114 au lieu-dit «La Guérie». Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

9- Plan d'alerte et d'urgence

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet il a été effectué sur la base du volontariat des personnes concernées le recensement des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Mathis CHASSERIAUD né le 6 janvier 2005, fils de M. Stéphane CHASSERIAUD et Madame Emmanuelle PELETTE, 3A Impasse des Pièces de Montvolland.
- Camille DELAUNAY née le 10 janvier 2005, fille de M. Jérôme DELAUNAY et Madame Sylvie HUILLERY, 1 Chemin du Paviot
- Camille GOURIVEAU née le 27 janvier 2005, fille de M. Laurent GOURIVEAU et Madame Sabrina ROY, 12 Impasse de la Cuelle
- Marine GUERAUD née le 25 mars 2005, fille de M. et Mme Thierry GUERAUD, 81 Chemin de la Rétorie
- Angèle AUDIGET née le 26 mars 2005, fille de M. et Mme Arnaud AUDIGET, 25 Chemin des Guilloteaux
- Margot PATROUILLAULT née le 5 avril 2005, fille de M. Emmanuel PATROUILLAULT et Mme Vanessa MORANDIERE

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Ruth GIOSA et Jérôme MULON qui se sont unis le 2 avril 2005

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. Roland DUPUY décédé le 20 avril 2005 à SAINTES

Décès hors commune

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mme Huguette BARRADO décédée le 24 mars 2005 à PEUJARD (Gironde)
- Mme Madeleine JUDET décédée le 13 avril 2005 à THENAC

Mme Marthe DUPUY, M et Mme Franck COUPRIE et leurs filles,
Très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de M Roland DUPUY, se sont trouvés dans l'impossibilité de répondre à tous ces messages. Ils remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de Claude et Michel BERNIARD suite au décès de leur mère.

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en mai, juin, juillet, août 1989, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Vous pouvez joindre la Mairie :

Aux heures d'ouverture au public :

Le lundi : De 9h à 12h et de 17h à 18h

Du mardi au vendredi : 14h à 18h

Par téléphone : 05.46.93.11.11 (Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)

Par e-mail : mairie@bussac-sur-charente.fr

Par fax : 05.46.93.92.32

Permanences des Elus

	Fonction	Jour	Horaires
Christophe DOURTHE	Maire	Jeudi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Françoise DURAND	1 ^{er} Adjoint (affaires sociales)	Lundi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Jean-Luc MARCHAIS	2 ^{ème} Adjoint (voirie)	Mercredi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Danièle PUBERT	3 ^{ème} Adjoint (affaires scolaires)	Mardi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Bernard COUTEAU	4 ^{ème} Adjoint (bâtiments)	Vendredi	De 17 à 18h et sur rendez-vous

Tri sélectif.

Récapitulatif mai, juin, juillet, août, septembre 2005

Emballages recyclables Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnette	Verre Bouteille, bocaux, pots en verre	Papiers Journaux, magazines, prospectus
12 mai	19 mai
26 mai	02 juin
9 juin	16 juin
23 juin	30 juin
07 juillet	21 juillet
28 juillet	04 août
11 août	18 août
25 août	1 ^{er} septembre
08 septembre	15 septembre
22 septembre

Pensez à sortir vos contenants le mercredi soir après 19h00

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre rendez-vous au 05.46.98.07.19.

Les personnes qui souhaitent disposer de caissettes jaunes et bleues peuvent venir les retirer en mairie.

Des sacs plastiques jaunes (emballages recyclables) sont aussi à votre disposition

Extrait du rapport annuel 2004 de la Communauté de Communes

« Si l'ensemble des déchets (verre, papier, emballages) avait été collecté et traité en mélange avec les ordures ménagères, le coût se serait élevé à 753 232 €. Par conséquent, la collecte sélective a généré une économie de 217 387 €.

Par ailleurs, la mise en place de la collecte sélective permet l'application d'une TVA à 5.5% au lieu de 19.6% ce qui a entraîné une économie de 210 499 € sur les prestations d'évacuation et de stockage des refus de compostage et d'évacuation des déchets collectés en déchetterie.

La collecte sélective a donc généré une économie totale de 427 886 € ce qui équivaut à 9.9 % de la redevance »

A la découverte de notre patrimoine rural

L'équipe municipale vous propose de venir découvrir notre patrimoine rural mal connu pour certains ou à redécouvrir pour d'autres. Ces sorties différeront de la simple randonnée car l'objectif sera de parcourir un circuit sur nos sentiers ruraux sous forme de visite commentée. A chaque sortie correspondra un thème différent.

La 1^{ère} sortie est programmée pour le 12 juin au matin et aura pour thème "la découverte de nos paysages et de notre campagne .

Départ à 9h et retour à 12h30 place d'Oron.

La 2^{ème} sortie aura lieu le 3 juillet et aura pour thème "la découverte de la flore locale".

Départ 9h et retour 12h30 place d'Oron.

O. Leroy, agent de valorisation de l'espace rural

Les balades romanes

Dans le cadre de l'animation touristique du patrimoine roman, le pays de saintonge romane pour la 3^{ème} année consécutive a souhaité reconduire « les balades romanes » pour faire découvrir aux visiteurs nos églises romanes. Des guides conférenciers agréés par le Ministère de la culture proposent des visites guidées gratuites d'environ 45 mn.

La visite de l'église de Bussac sur Charente aura lieu les 27 mai et 17 juin de 15h40 à 16h40.

Rando VTT « la bussacaise »

3 parcours : 13 km, 25 km, 45 km

Inscription et départ à la salle des fêtes de 8h à 9h30 – tarif : 5 € (gratuit pour les moins de 14 ans)

Café au départ- Pot de l'amitié à l'arrivée

N'oubliez pas votre casque, dont le port est vivement conseillé !!

Fête de la musique

La municipalité et le foyer Rural donnent rendez-vous à tous les bussacais le samedi 18 juin vers 19 heures 30 place d'Oron la Ville, pour la fête de la musique.

Au programme de cette soirée : musique, chants, danses accompagnés d'un grand feu et d'un bal.

Comme chaque année le DJ sera prêt pour le bal, le bois sera empilé pour le feu, le foyer rural assurera la restauration rapide, mais il manque les artistes pour que cette fête soit pleinement réussie.

Nous lançons un appel pour le 18 juin à tous les volontaires désireux d'occuper le devant de la scène. N'hésitez pas, accordez vite vos instruments, chauffez vous la voix, mais venez nous faire partager votre talent. Un public très chaleureux sera là pour vous accueillir.

Pour les volontaires, renseignements et inscription en mairie.

Le 4 juillet à 20h30, Cultures du monde vous invite à venir applaudir le groupe folklorique du PANAMA qui se produira en concert à l'église Notre Dame de Bussac
--

Vie Paroissiale

Quelques informations concernant le Secteur Pastoral de Saintes Est qui regroupe :

Notre Dame de l'Assomption à Bussac
Saint Pierre à Chaniers
Saint Front à la Chapelle des Pots
Saint Pallais et Abbatale de Notre Dame à Saintes
Saint Vaize à Saint Vaize

Responsables : Pères Gérard Boudaud et Paul Geay
Lieu de résidence : presbytère 13 rue St Pallais 17100 Saintes
Tel : 05.46.92.07.21 fax : 05.46.92.51.24
Permanences : au presbytère du lundi au samedi le matin de 10 à 12h et de 14 à 17h.

Messes : 1^{er} dimanche du mois à Foncouverte 9h15
2^{ème} dimanche à Bussac 9h15
3^{ème} à St Vaize 9h15
4^{ème} à La Chapelle des pots 9h15
5^{ème} messe unique à Saintes 10h30

A saintes tous les dimanches à l'abbaye aux dames à 10h30
A Chaniers messe le samedi à 18h30 sauf le 5^{ème} dimanche

Pour les services suivants :

- Baptême, mariage : s'adresser au presbytère St Pallais
- Accompagnement des familles en deuil : s'adresser à ce même presbytère où les prêtres et/ou une équipe de laïcs vous accueilleront (A Bussac, Mme Hélène Braud et Mr Jackie Pouponnot sont membres de cette équipe)
- Catéchisme : s'adresser toujours au presbytère. Les informations concernant la rentrée des catéchismes en septembre seront communiquées en temps utile.
- Pour tout autre service (visite de personnes malades ou handicapées, personnes âgées, ne pas hésiter à s'adresser au presbytère).

En ce qui concerne la collecte du denier de l'église pour l'année 2005, des enveloppes ont été adressées soit par la Poste, soit distribuées dans les boîtes à lettres, soit retirées dans les églises lors des offices du dimanche. Si vous vous sentez concernés par la vie de l'église, de nos églises locales, vous pourrez adresser vos dons soit directement à l'évêché dans l'enveloppe prévue à cet effet, soit au presbytère. Dans tous les cas, vous recevrez un reçu fiscal. Merci d'aider les prêtres à poursuivre leur mission au service de tous

Un membre du conseil pastoral : Josette Cazaunaud

ORON INFO

... des nouvelles de Suisse



COMPTOIR REGIONAL

Cette année, c'était le 7^{ème} comptoir régional de la région d'Oron, organisé tous les 2 ans par le CERO (Chambre Economique Région Oron) du 31 mars au 3 avril.

A cet effet, la salle de gym et une cantine sont aménagées en stands qui sont loués aux exposants qui sont des entreprises et sociétés de la région Jorat-Haute Broye, soit :

- une centaine malgré une relative morosité économique y ont participé
- c'est aussi l'occasion d'accueillir un hôte d'honneur, cette année le Portugal, avec son tourisme, sa restauration et ses produits
- une présence animée par l'agriculture (traite des vaches, concours de bétail, fabrication de fromage, banc des paysannes qui ont fabriqué sur place de très bonnes choses dont elles ont le secret) et la filière Forêt-bois (bûcherons, forestiers, scieurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes)
- un espace culturel (une quinzaine d'artisans, écrivains, peintres, photographes, créatrice de bijoux)
- 2 restaurants, des animations musicales (fanfares, chansons, accordéons, danses folkloriques)

Le tout dans une ambiance conviviale et un climat presque familial qui a attiré plus de 8500 visiteurs ce qui prouve bien que la région d'Oron existe bien.

JUMELAGE

Notre assemblée générale a eu lieu le 13 avril. Le comité vous a concocté un joli programme pour cet été, mais chut...rien ne se saura à l'avance !

Pour le comité du jumelage : Ivanna Chollet, secrétaire



Ca s'est passé à Bussac...

Compte-rendu de la réunion publique de bilan de mandat qui s'est tenue le 10 mars 2005 à la salle municipale de Bussac sur Charente



L'équipe municipale a accueilli la cinquantaine de personnes qui s'étaient déplacées en les remerciant de leur venue ; la réunion n'avait pas été organisée en 2004 à cause des élections régionales et cantonales.

Le Maire a présenté l'état d'avancement du dossier du plan local d'urbanisme (P.L.U.) qui sera très bientôt soumis à l'enquête publique, en même temps que le projet de schéma d'assainissement collectif ; les délais annoncés sont à peu de choses près respectés et la population pourra rencontrer le commissaire enquêteur en mairie pendant un mois à partir de début avril.

Des réflexions sont en cours pour prolonger le lotissement des grands champs ainsi que la réalisation d'une zone à urbaniser au lieu dit « le Renclos, la folie ».

En ce qui concerne le transport scolaire des collégiens, la sécurité sera améliorée par la réalisation d'arrêts protégés à Choisy, au Pontreau dans le cadre d'une modification du tracé de la route et d'un aménagement urbain, et aux Mailleaux.

Le car ne pourra pas se rendre au village des Deaux, et la municipalité doit revoir les parents pour trouver avec eux une solution adaptée.

Le Maire a terminé en évoquant les difficultés rencontrées pour disposer de l'internet à haut débit sur l'ensemble du territoire de la commune : il existe des zones où le haut débit ne peut accéder et il est envisageable que des impossibilités persistent, c'est la raison pour laquelle le Conseil général investit en partenariat avec France-Télécom jusqu'en fin d'année.

Plusieurs questions ont ensuite été posées concernant la vitesse à laquelle les automobilistes traversent le bourg et plusieurs personnes demandent s'il ne serait pas possible de mettre des ralentisseurs... Une aire de camping-car pourrait-elle être aménagée au jardin des Eperches ? Pourquoi la voie ferrée n'est-elle pas protégée et interdite d'accès au public ? Dans le cadre du P.L.U., avez-vous prévu une zone économique ? Avez-vous prévu le cheminement en bord de Charente ?

Le Maire et les adjoints en charge des dossiers ont répondu à toutes les questions et la réunion s'est terminée par l'annonce de l'organisation, avec le foyer rural et la communauté de communes du pays santon, d'activités pour les jeunes pendant les vacances de Pâques .

Inauguration de l'espace scénique de la salle municipale

Le samedi 5 mars dernier, Mr Didier Dupas, Président de l'Apmac a convoqué à Bussac l'assemblée générale de l'association afin de promouvoir le site technique internet de l'association et d'inaugurer, grâce à un spectacle donné le soir même, l'espace scénique de la salle municipale.

Nous reproduisons ci-dessous le discours que Christophe Dourthe, Maire de la commune, a tenu devant une assemblée de professionnels et d'élus de la région qui voulaient s'informer des possibilités de rénovation d'une salle municipale selon les recommandations des professionnels du milieu du théâtre et du spectacle vivant.



Mesdames, messieurs, chers collègues, chers amis, quelques mots pour retracer l'histoire de ce projet de rénovation de la salle municipale

Construite par des bénévoles dans les années 60, il se dit qu'un certain breuvage de couleur jaune a donné du courage aux travailleurs lorsqu'il le fallait...

la construction de l'agrandissement de l'école et notamment de cette salle de motricité qui est utilisée par les enfants et les bussacaises qui font de la gym volontaire et du step a été réalisée sous l'impulsion de Guy Chapuis, Maire honoraire.

En 2001, les élus ont voulu rénover la salle municipale et la mettre aux normes, et le projet de création de l'espace scénique a été évoqué avec Emilie Braconnier, lorsque nous avons sollicité l'aide du pays de Saintonge romane : nous avons réfléchi avec Jacques Boisset, qui nous a vite convaincu ; Francis Camacho, architecte de la C.D.C. du pays

santon, qui suivait le chantier, a su adapter son travail initial et nous accompagner en nous conseillant au mieux.

Avec l'aide de l'Etat pour la Dotation Globale d'Équipement, du fonds de revitalisation du Conseil Général, de l'emprunt régional de soutien à l'investissement public local pour la rénovation de la salle elle-même, nous avons bénéficié d'une aide exceptionnelle du pays de la Saintonge romane sur proposition des élus de la commission culture que je tiens à remercier particulièrement pour l'aménagement de l'espace scénique.

Il a coûté 30000 euros à la commune, dont 8946 subventionnés au titre du contrat de territoire, 7000 correspondant à une subvention de 10% du montant de l'emprunt régional, le reste autofinancé par la commune de Bussac sur charente.

Ainsi, après l'art moderne et François Méchain qui a œuvré pour le réseau Saintes-Cognac, après le conte Pantin-pantines mis en scène par les enfants de l'école, les élus continuent d'affirmer leur volonté de promouvoir l'accès à la culture si essentiel à l'éducation.

Je veux aussi saluer l'aide constante au titre du mécénat culturel de la Coop Atlantique qui nous permet de programmer plus aisément les spectacles en s'associant aux aides à la diffusion du Conseil Général et du pays de Saintonge romane, qui a exceptionnellement subventionné cette soirée sur fonds propres. Je terminerai en remerciant toutes celles et ceux qui ont préparé cette manifestation : les professionnels et bénévoles de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles (APMAC), de la commune, et les troupes qui se produisent ce week-end, et je vous remercie, vous aussi, d'être venus si nombreux cet après-midi.

Nous pourrons bientôt déguster les mets et cocktails sans alcool préparés par l'atelier du goût et des saveurs du centre social Belle rive avant de découvrir la salle et le spectacle joué ce soir, je vous souhaite une agréable soirée.

Théâtre à la salle municipale

Le week-end des 5 et 6 mars a été un régal pour les amateurs de théâtre qui ont pu voir deux spectacles de grande qualité dans la salle municipale aménagée pour l'occasion : un gradin améliorait les conditions d'installation des spectateurs qui profitaient au mieux des dimensions de la scène et de son nouvel éclairage.

Dès le vendredi soir, une pièce intitulée « les Rois de la Fête » était donnée par la compagnie Stromboli : les gens qui s'étaient déplacés ont passé une très agréable soirée et sont rentrés chez eux à regret car l'humour des acteurs les avait totalement détendus du tracas quotidien.

Le lendemain, la compagnie « le Théâtre en Chantier » présentait une pièce plus polémique réservée



ce soir-là aux professionnels et aux élus : « Faut pas Payer » de Dario Fo, et le public a apprécié le jeu des acteurs avec lesquels il a pu s'entretenir à la fin de la représentation.

Cette pièce a été rejouée le dimanche après-midi car les acteurs tenaient à la présenter au public ; les spectateurs l'ont jugée de très bonne qualité eux aussi, car il faut rappeler que les acteurs sont tous des amateurs qui ne ménagent pas leurs efforts pour donner un spectacle de qualité.

Les gens de la région qui sont passionnés de théâtre se sont donnés rendez-vous à la Pentecôte pour assister aux rencontres des troupes amateurs de la région Poitou-Charentes qui se déroulera à Ecurat et à Bussac sur Charente.

Cérémonie du 8 mai 1945

En ce 60^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, Bussac a rendu hommage aux soldats qui ont libéré la France du totalitarisme nazi. Une trentaine de Bussacais avaient répondu présent pour honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie pour notre liberté d'aujourd'hui. Cette année l'ADMS (Association pour le Développement Musical en Saintonge) était présente et a ponctué la cérémonie en interprétant « la sonnerie aux morts », « la Marseillaise » et « le chant des partisans ». Merci à Manuel Audigé et à ses musiciens de leur participation qui a été très appréciée.



Des bussacais à l'honneur...



Ce n'est pas un, mais une dizaine de bussacais qui peuvent être mis à l'honneur . En effet, pour sauver le chien d'un des leurs, ils ont creusé, piqué, pioché, ...et transpiré pendant 2 jours !!

Tout a commencé le dernier dimanche de la saison de chasse, lorsque « Mino » le fox terrier de Christian Colinet, s'est échappé du petit groupe de chasseurs dont son maître faisait partie. Le lundi matin, celui-ci ne voyant pas son chien revenir, il retourna vers le sentier qui longe l'escambouille, dernier endroit où il avait vu Mino, et là il entendit son chien aboyer près d'un trou à blaireau où celui-ci furetait la veille...Le chien était entré dans un terrier très profond d'où il ne pouvait ressortir seul ! Le terrain, rocheux, laissait entrevoir les difficultés qui

s'annonçaient pour pouvoir creuser et le récupérer.

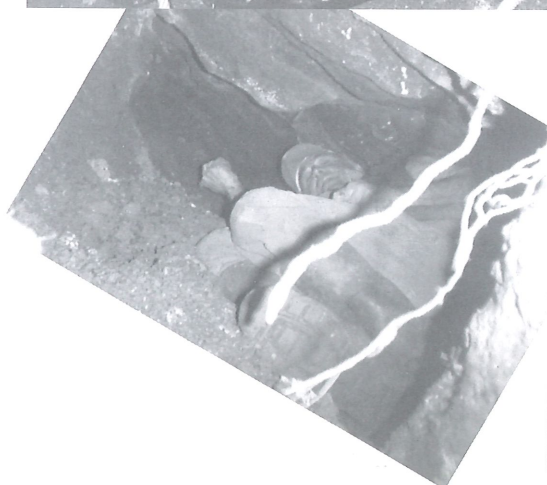
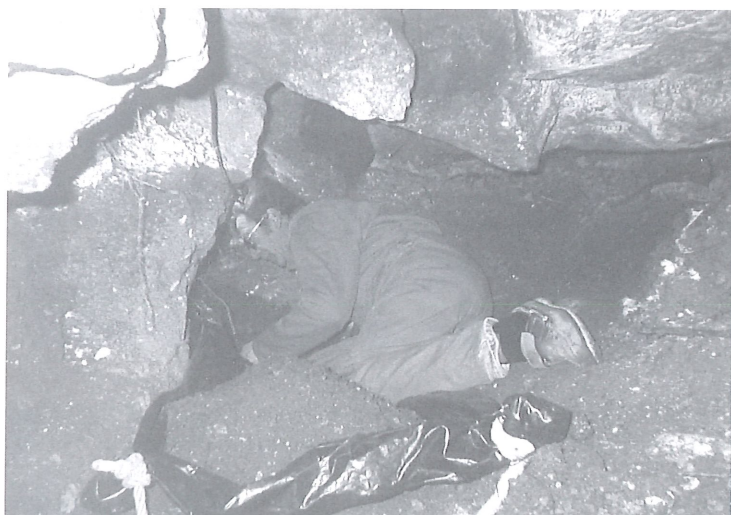
N'écoutant que leur courage, Christian et une dizaine de copains commencèrent à agrandir la galerie en déployant les grands moyens : le tractopelle de l'un, la tronçonneuse de l'autre,...allant même jusqu'à louer un groupe électrogène pour faire fonctionner le marteau piqueur prêté par J.Thoreau !

Le lundi soir, ils étaient désespérés car ils n'entendaient plus les aboiements de Mino. Non seulement, cela pouvait être mauvais signe, mais ils ne pouvaient plus se repérer pour avancer !

Chacun rentra chez soi fatigué et un peu triste...mais le lendemain matin, le maître qui n'avait pas dit son dernier mot, retourna sur le terrain pour appeler son chien et celui-ci à nouveau, répondit à son appel ! Tout le monde se remit à l'ouvrage et après...12 mètres de tunnel (de passage d'homme)...à 19h10, ils parvinrent enfin à délivrer Mino, effectivement coincé dans une cheminée, blessé à l'épaule et envahi de tiques (120 de retirées) et de puces énormes !! Un peu traumatisé mais heureux, le chien pu retrouver sa liberté grâce à la ténacité de son maître et de ses courageux copains !

J'ai même entendu dire que certains y avaient été de leur larme...

Ces sauveteurs ont des noms : Jean-Claude et Bernard Arnaud, Michel Judet, Jean-Pierre Jeanneau, Yves Roulin, Gilles Rateau, Jamy Thoreau, Jacques Perdriaud et bien sûr Christian Colinet



C C A S

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles
est consultable en mairie

Attention, l'été approche...

La canicule a eu de graves conséquences sanitaires. Affaiblies sur le plan physique, les personnes âgées et isolées doivent bénéficier du soutien et de l'attention de leur environnement par une solidarité de proximité. Le ministère des affaires sociales et de la solidarité préconise ces recommandations :

- Se réhydrater en augmentant sa consommation de liquides ainsi que d'aliments riches en eau (2 litres d'eau par jour + melons, fraises, pastèques..)
- Maintenir la température corporelle et maintenir un minimum d'activité physique (humidifier le corps, ne pas sortir aux heures chaudes, vêtements légers...)
- Repérer les signes d'alerte de la déshydratation : (très grande fatigue, confusion, comportement incohérent, chutes...)

En cas de doute n'hésitez pas à consulter votre médecin !

Sur la page suivante vous trouverez une réplique d'un document qui a déjà circulé dans vos boîtes aux lettres. Plusieurs dizaines d'entre vous nous l'ont retourné et sont maintenant inscrits dans un registre qui permettra de les joindre en cas de mise en place d'un plan d'alerte. Si vous êtes concernés et que vous ne vous soyez pas manifesté, n'hésitez pas à découper la page et à nous la retourner.

Madame, Monsieur,

Suite au décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004,
le maire informe ses administrés de la constitution d'un registre nominatif et confidentiel concernant les personnes âgées ou handicapées à contacter, lors de la mise en œuvre d'un plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels.

Les personnes pouvant être inscrites sur ce registre sont :

- a) Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- b) Les personnes âgées de 65 ans et plus privées de ressources suffisantes et bénéficiant d'une aide à domicile ou d'un placement chez des particuliers ou en établissement. (conditions également valables à partir de 60 ans en état d'inaptitude-art L.134-7)
- c) Les personnes adultes handicapées bénéficiant d'un avantage à ce titre (AAH, pension d'invalidité..) et résidant à leur domicile

L'inscription est facultative. Pour en bénéficier vous ou votre représentant légal devez nous retourner ce document, après l'avoir complété et signé.

PARTIE A COMPLETER

Je demande à figurer sur le registre communal exclusivement destiné à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (art :L121-6-1 et L 116-3 du code de l'action sociale)

NOM :

Prénom :

Date de naissance

Adresse :

N° de téléphone :

E_mail :

Je suis Agé de plus de 65 ans

Handicapé ou invalide bénéficiant d'une pension à ce titre

Si un service ou une aide à domicile intervient à votre domicile, merci de nous indiquer leurs coordonnées :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
N° TEL :		

Le demandeur est-il : Le bénéficiaire lui-même ?

OUI

NON

Son représentant légal ?

OUI

NON

Date et signature

SI VOUS ÊTES CONCERNE, MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT EN MAIRIE

Le point sur les travaux.

Tracteur

Le 18 mai 2004 le tracteur de la commune était victime d'un incendie qui mettait fin à de nombreuses années de bons et loyaux services. La commission de la voirie a donc étudié les différentes possibilités de remplacement. Le choix s'est porté sur un tracteur Renault de 82 chevaux, quatre roues motrices, équipé d'une turbo tondeuse et d'un chargeur avant. Les premiers essais donnent entière satisfaction. Le début du fauchage des chemins dans les prochains jours devrait permettre à Jean-Louis Faveau de prendre en main ce matériel.



Travaux voirie

Le début de l'année 2005 a vu se réaliser de nombreux travaux prévus de longue date, en particulier les aménagements des bas-côtés de la route départementale. Le principal chantier a été la réalisation du tronçon de piste cyclable entre la route de Beauchail et le chemin de la Closnerie. Ces travaux réalisés par l'entreprise Gaudy Bonneau permettent de prolonger un cheminement sécurisé le long de la RD 114. Le montant de la facture est de 34000 euros. La subvention du Conseil Général est de 40%.



En parallèle la pose de bordure de trottoir a été effectuée entre la Croix et les Motillons, permettant ainsi de joindre les tronçons réalisés de part et d'autre.

Voici un échantillon de photos de nos sentiers de randonnée et du fleuve Charente. Notre commune possède 30 km de sentiers communaux, mais malheureusement n'a que 3 accès aux berges de la Charente : Port Berteau, Le Vieux Bourg et La Grande Porte. Je vous invite à les découvrir et vous souhaite une bonne ballade....



Le sentier du bois du Fond des Roches



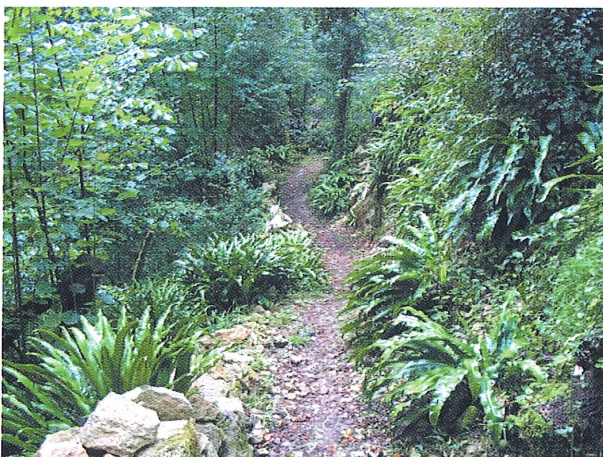
Le sentier du bois de la Coquerie



Le sentier des 2 communes vers la Tournerie



Le sentier des moulins



Le sentier du vallon du Rochefollet



Le sentier du hameau de Rochefollet



La Charente à la Grande Porte (1)



La Charente à la Grande Porte (2)



La Charente à Port Berteau (1)



La Charente à la Grave du château

ATTENTION,

Si vous découvrez cette fleur, surtout ne la ramassez pas car c'est une espèce en voie de disparition sur l'ensemble du territoire national ! En effet, son habitat, les *prairies humides*, est en nette régression en France à cause de son assèchement (plantation de peupliers, culture du maïs...). Ici, sur les prairies de la Charente, où l'on pratique l'élevage extensif, cette forme de végétation et ce type d'agriculture permet à cette fleur de s'épanouir pleinement.

La fritillaire pintade ou tulipe des prés pour les Charentais



Cette fleur magnifique, qui pousse en mars et en avril, lorsqu'elle est cueillie, ne repoussera pas l'année suivante car son bulbe se déperit.

Olivier Leroy,
Agent de valorisation de l'espace

Travaux divers

En cette fin d'hiver, les employés communaux ont réalisé plusieurs chantiers importants sur les voies communales. Ils s'agissait en particulier de résoudre des problèmes d'écoulement des eaux pluviales à la Rétorie et chemin du Cimetière par la pose de bordures.



Quelques travaux de raccords sur les trottoirs ont été réalisés afin de rendre le cheminement plus aisé et plus sûr.

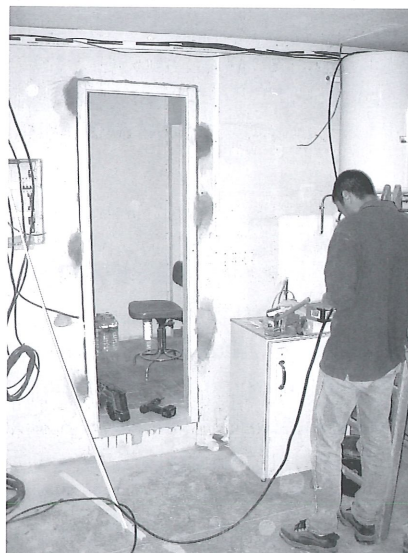
Des barrières fixes ont été commandées. Elles seront posées au début de l'été le long de l'école pour remplacer les barrières mobiles mises en place depuis le plan Vigipirate. Une demande de déplacement et de remplacement de la cabine téléphonique a également été effectuée auprès de France Télécom. Une cabine accessible aux handicapés sera installée à l'entrée du parking de la salle municipale. Les accès aux passages piétons seront également protégés au niveau des trottoirs.



Les problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur la route de Maisonneuve ont été traités. Des travaux de canalisation et de busage ont été réalisés et devraient permettre de rendre cette partie de route très fréquentée plus sûre.

Les employés communaux ont poursuivi la réparation des chemins dégradés par l'hiver, le programme de point à temps automatique devrait être réalisé au printemps.

Le chemin des Quartiers aux Deaux et l'impasse des Pièces de Montvolland vont être gravillonnés cette année. Comme dans les autres secteurs de la commune, la commission voirie souhaite faire réaliser ce type de travaux lorsque toutes les constructions sont achevées pour éviter les dégradations prématurées des chemins par les engins lourds.



Atelier

Le réaménagement de l'atelier communal se termine. La création d'une douche et la mise en place d'un vestiaire était devenue indispensable. Ces travaux ont été réalisés en grande partie par les employés communaux à l'exception de la plomberie réalisée par monsieur Patrouillault et de l'électricité par l'entreprise Sardain. Cette mise aux normes des équipements fournira aux employés communaux de biens meilleures conditions de confort et d'hygiène

Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE DU 29 MARS 2005

Présents : Mr Dourthe, Mr Soula, Mr Aubin, Mr Ferrer, Mme Ferrer, Mme Souesme, Mr Gaucher, Mme Bassant, Mme Bariteau, Mr Bernazeau, Mr laye

Excusés : Mme Pubert, Mme Touzinaud, Mme Saulnier, Mme Tisseraud, Mme Combaud, Mme Roy, Mr Davignon

Secrétaire : Mr Bernazeau, Mr Laye

Début de la séance : 18h15 Fin de la séance : 20h00

PREVISION D'EFFECTIF POUR LA RENTREE 2005-2006 :

Rappel : Aujourd'hui l'école est fréquentée par 122 enfants. Il y a eu depuis la rentrée scolaire 6 départs pour 5 arrivées.

Comme tous les ans et en accord avec la commune de St Vaize, les enfants de petite section venant de cette commune y repartiront dès la rentrée prochaine sauf accord d'une éventuelle dérogation.

Pour la rentrée prochaine les prévisions sont à ce jour :

- 18 enfants en petite section
- 10 enfants en moyenne section
- 19 enfants en grande section
- 17 enfants en cours préparatoire
- 20 enfants en cours élémentaire 1^{ère} année
- 12 enfants en cours élémentaire 2^{ème} année
- 12 enfants en cours moyen 1^{ère} année
- 12 enfants en cours moyen 2^{ème} année

Soit 120 enfants, ce qui obligera les instituteurs à avoir des classes de deux niveaux.. Mr Soula nous précise que le découpage des classes se fera au hasard et non par rapport au niveau de chaque enfant.

Comme pour les rentrées précédentes les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre 2005 ne seront, pour des raisons évidentes d'effectif, pas scolarisables à l'école de Bussac. Mr le Maire invite donc les familles qui seraient dans ce cas et qui souhaiteraient quand même faire scolariser leur enfant de lui faire parvenir leur demande afin d'orienter ces enfants vers l'école du Cormier à Saintes.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE :

Un regroupement pédagogique a été envisagé avec la commune de St Vaize. Les différents élus et directeurs d'école se sont rencontrés et ont échangé leurs différents points de vue.

S'il s'avère que ce regroupement serait bénéfique au point de vue pédagogique (il évite de découper les différents niveaux ...), il n'en pose pas moins certains problèmes d'ordre

logistique (transport entre les deux écoles, restauration...). Quoiqu'il en soit, ce projet n'est pour l'instant pas d'actualité. De plus, l'idée de consulter les parents a été émise, vous serez prévenus en temps et en heure de l'avancement du projet.

TRAVAUX ET ACHATS PREVUS POUR CE TROISIEME TRIMESTRE :

De menus travaux doivent être effectués sans délai (affichage en liège à remplacer, fermeture de certaines portes à revoir, rideaux pour protéger du soleil, achat d'un appareil photo numérique)

La question de conserver ou de supprimer le bac à sable a été évoquée. La décision de le conserver a été prise à l'unanimité.

En ce qui concerne les travaux informatiques : les enseignants nous rappellent que l'apprentissage de l'informatique est obligatoire pour les enfants allant du CP au CM2 et que cet apprentissage est sanctionné en fin de cycle par le Brevet Internet et Informatique. De ce fait Mr le Maire nous propose de faire son possible pour équiper, et ce dès la rentrée prochaine, l'école d'une unité centrale qui permettra de connecter les ordinateurs existants en réseau, voir d'en rajouter.

SECURITE :

Une alerte incendie a été effectuée sans que les enseignants ni les enfants soient prévenus. Il faudra 1 minute et 29 secondes pour que tous les enfants soient sous abri, ce qui est un excellent résultat.

Une dernière alerte se fera ce trimestre, elle aura lieu pendant la sieste des petits.

Nous rappelons aux parents les heures d'ouverture de l'école et nous leur demandons de bien vouloir les respecter pour des raisons de sécurité, d'accueil et d'assurance. Nous vous en remercions par avance.

Matin : ouverture du portail : 8h50

Après-midi : 13h35

ACTIVITE :

Les activités avec la Communauté de Communes pendant la garde du midi continuent.

Du hip-hop et du tennis ont déjà eu lieu et de nouvelles activités doivent être proposées aux enfants.

EVENEMENTS :

Les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont pratiqué le golf à l'école et ont été invités par le golf de Fontcouverte à y passer une journée. Les enfants ont eu la joie de jouer sur un vrai terrain de golf et sont tous revenus avec un diplôme. Expérience très positive.

Les enfants de ces mêmes classes ont assisté à un spectacle de Jazz à Saintes.

Comme tous les ans, vous avez été très nombreux à suivre les enfants pour le carnaval et nous vous en remercions.

Les CP/CE1 vont commencer leur activité piscine à partir du 5 Avril prochain et ce pendant 8 semaines. Nous en profitons pour remercier les parents qui se sont proposés pour aider les enseignants à encadrer les enfants pour cette activité.

Le 25 Avril il y aura les différentes photos de classe.

Le 8 Mai la cérémonie s'effectuera au Monument aux Morts de Bussac

Le 5 Juin en même temps que la brocante de Bussac, une foire aux plantes aura lieu dans la cour de l'école.

Le vendredi 17 Juin à 18h00 se tiendra la fête de l'école suivie d'une kermesse.

Le lendemain Samedi 18 Juin les enfants feront des percussions pour la fête de la musique à Bussac.

COMPTE :

Il reste à ce jour 844 € en caisse.

Les petites infos de l'école

1- Les photos de classes se sont déroulées le lundi 25 avril 2005, elles seront visibles très prochainement à l'école, devant chaque classe. Deux formats seront disponibles: un grand format et un format économique.

2- Les inscriptions des enfants qui seront scolarisés à l'école de Bussac à la rentrée 2005 se dérouleront du **lundi 2 mai au samedi 28 mai 2005.**

Pour cette occasion, **je serai disponible** tous les jours de 8h30 à 9h, de 12h à 13h, tous les vendredis et toutes les matinées des samedis non libérés (7, 21 et 28 mai).

Pensez à apporter votre **livret de famille et le carnet de vaccination** de votre enfant.

3- Le **dimanche 5 juin 2005**, l'école profite de l'organisation annuelle de la brocante pour organiser une foire aux plantes dans l'enceinte de l'établissement. **Un grand nombre de plants, de fleurs et de compositions** sera vendu au profit de l'école. Nous vous y attendons très nombreux et nous accueillerons toute aide avec grand plaisir.

4- Nous prévoyons d'organiser une kermesse le jour de la fête de l'école le vendredi 17 juin 2005. Elle commencerait vers 17h30 pour se terminer environ une heure plus tard juste avant le spectacle. **Nous aurons besoin de plusieurs parents** afin de nous aider à emballer les cadeaux, à tenir des stands, la buvette et la vente de tickets, à faire des gâteaux... Je précise que nous serons malheureusement obligés d'annuler la kermesse si nous n'avons pas assez d'aide puisque le spectacle nous prend énormément de temps.



CE1**L'hélicoptère :**

Aujourd'hui, nous avons vu un hélicoptère. Il était jaune, rouge, noir. Quand il décollait ou il se posait, ça faisait du bruit. *Mandy Nicaud*

On avait une surprise. La surprise, c'est qu'on est allé voir un hélicoptère qui s'est posé sur le terrain de foot. Il était jaune et rouge. Le pilote nous a montré la droite et le derrière. Cet hélicoptère faisait beaucoup, beaucoup de bruit. *Gwenaëlle*

L'hélicoptère a atterri sur le terrain de foot. C'est un hélicoptère de secours. Il va se poser à La Rochelle. Il est rouge, blanc, jaune et noir. Il peut aller en montagne et en mer. Les hélices, quand elles sont arrêtées, l'hélicoptère est toujours en route. Il y avait toutes les classes. On attendait la surprise : c'était l'hélicoptère !! Il faisait beaucoup de bruit. Quand l'hélicoptère est apparu, on savait la surprise !! *Max Chapeau.*

**Jazz :**

Le car était grand pour aller au spectacle. La salle était immense. Il y avait des instruments. La musique était très très forte. Ils ont chanté la chanson d'Astérix et Obélix, « Gaston, le téléphone qui son » et la Panthère rose. *Maxime Chapeau*

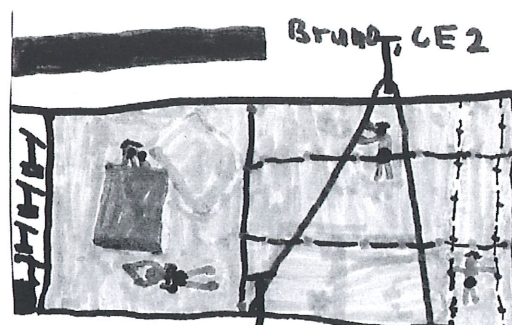
Il y avait la salle qui était grande, 8 hommes avec un instrument et 2 qui chantaient. Celui qui chantait nous a expliqué la vie d'un chef d'orchestre et aussi il nous faisait chanter : il a dit aux garçons de crier « non » et aux filles de crier « oui ». Il nous a dit : « les garçons, on va leur acheter des fleurs : *NON* ; les filles, on va leur acheter un livre : *OUI* » *Gwenaëlle*

Dans l'orchestre de Jazz, il y avait une guitare électrique, une guitare basse, une batterie et puis un saxophone, 2 trompettes, un trombone, 2 chanteurs et un orgue. Quand on allait au spectacle de jazz, par les fenêtres du car, on a vu des églises et on est passé devant Saintes. *Damien*

Moi, j'ai bien aimé la batterie et aussi la guitare électrique *Johan Boutin*

**CE2****Piscine :**

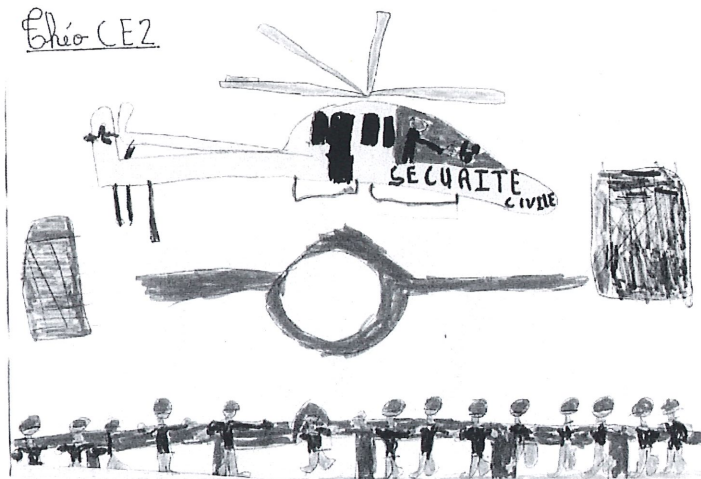
« Nous sommes allés à la piscine à Saintes. Le maître-nageur nous a séparé en 3 groupes : ceux qui ne savaient pas nager, ceux qui savaient nager avec des ceintures et ceux qui savaient nager. Il a fait sauter et nager la brasse, puis revenir en nageant sur le dos à ceux qui savaient nager. Il a fait sauter et nager la brasse à ceux qui savaient nager avec des ceintures, et il a fait traverser en s'accrochant à ceux qui ne savaient pas nager ». *Bruno*



Percussions :

Lundi 4 avril, nous avons fait des percussions avec Eric Fleuret.

Il y a la famille des tambours et celle des accessoires. Eric nous a chanté une chanson. Nous l'avons apprise puis nous avons joué avec les instruments. Il nous appris une chanson que nous ne connaissons pas. *Théo*



L'hélicoptère :

On a vu un hélicoptère qui s'est posé sur le terrain de foot. Et on a vu les différentes parties de l'hélicoptère. On a posé des questions. Le pilote nous a répondu. On l'a vu repartir quand on était en récré. *Marie*

Jazz :

On est allé en bus voir un spectacle de jazz « Captain Mercier » à Saintes. Il y avait plein d'instruments, aussi 2 trompettes, une batterie, un orgue, un trombone à coulisse, une guitare basse, une guitare électrique. *Maxime Pontois.*

Au jazz, on a entendu des chansons. Il y avait 9 instruments : un piano, 2 guitares, une batterie, 2 trompettes et un trombone à coulisse. Il y avait plein d'écoles qui venaient voir le spectacle. Les musiciens formaient « un jazz band» *Anthony*

Captain Mercier : il y avait 8 musiciens et 2 chanteurs ; ils faisaient du jazz. Ils ont présenté leurs instruments : une batterie, des trompettes, une guitare électrique, une guitare basse et un piano électrique. Il y avait des chansons africaines, allemandes, américaines. Et nous nous sommes bien amusés ! *Célia*



Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (au bout de l'école, en face du secrétariat de la mairie)

C'est une bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Téléphone : 05 46 97 18 14

Inscriptions : **Gratuit** pour les moins de 16 ans et **4 euros** pour les autres personnes

Passage du bibliobus : tous les 4 mois, 650 ouvrages de la B.D.P (Bibliothèque Départementale de Prêt) quittent nos rayons pour aller vers d'autres bibliothèques et sont remplacés par autant d'ouvrages choisis par les bénévoles de la bibliothèque.

1ère étape : sortir les livres des rayons quinze jours avant la date, les ranger par catégorie (albums documentaires B.D romans etc) ; dans chaque catégorie les classer par ordre numérique ou alphabétique et les répertorier sur le listing donné par la B.D.P. au dernier passage. Aller voir si les ouvrages manquants se trouvent chez les lecteurs et les faire revenir.

2ème étape : la journée proprement dite où le bus arrive à 8 heures 30 pour une durée de 3 heures 30 passe très vite. Nous choisissons les nouveaux livres, chacune de nous ayant plus ou moins son domaine (surtout pour les documentaires et les romans).

3ème étape : Midi, nous nous retrouvons chez l'une d'entre nous pour une pause déjeuner bien méritée.

4ème étape : Retour à la bibliothèque où l'après midi est consacré au rangement...(même travail que pour l'étape 1 en sens inverse).

Le dernier échange s'est déroulé le 7 avril et le prochain aura lieu début septembre.



Expo chocolat : Vous ne l'avez peut-être pas vue car elle est restée très peu de temps, la B.D.P l'ayant promise à une autre bibliothèque. Dommage car il y avait quelques dégustations de gâteaux, friandises... etc

Départ d'une bénévole : Pour raison professionnelle, Isabelle et toute sa petite famille sont allées rejoindre l'île d'Oléron et nous nous retrouvons avec une bénévole de moins. **Si cela vous tente, venez nous rejoindre, nous avons toujours besoin d'aide.**

Derniers achats : Anges et démons de Dan Brown, La règle de quatre de Ian Caldwell et de Dustin Thomason, La Chaloupe de Janine Boissard, Une soirée d'Annie Duperey, La fille sans visage de Patricia McDonald .

Bébés lecteurs : Dates des prochaines séances les vendredis 27 mai et 3 juin ; si vous êtes intéressés venez nous rejoindre de 10h30 à 11h30

Foyer Rural



Le mot du président

A chaque parution de Bussac info les sections du Foyer Rural vous communiquent des informations sur les activités passées et à venir.

Beaucoup d'entre vous, qui participent à ces activités, savent que ces animations diverses sont dues à l'engagement de bénévoles qui prennent sur leur temps libre.

Sans eux rien ne pourrait se faire et si la municipalité soutient le foyer rural sur le plan logistique lorsqu'il s'agit d'aménagement ou d'entretien des locaux, c'est qu'elle connaît cet engagement.

Quelle est donc l'utilité d'un Foyer Rural ?

Je voudrai ici vous rappeler le but essentiel d'une structure foyer rural qui est l'éducation populaire.

***Education populaire**, cette expression ne vous parle peut-être pas et pourtant, les associations qui portent ce label font toutes l'objet d'un agrément ministériel délivré par la Direction Départementale Jeunesse et Sport. (DDJS)*

Cet agrément nous confirme dans notre fonctionnement éducatif, pas seulement au niveau des enfants, mais également dans le cadre de l'éducation citoyenne.

En quelques mots l'éducation populaire c'est :

- l'accès aux savoirs, notamment au travers du livre et de la lecture.
- l'accès à la culture sous toutes ses formes.
- la possibilité à chacun de participer à la vie démocratique de l'espace dans lequel il vit
- la possibilité de se former à tous les âges de la vie en dehors des cadres institutionnels (école/famille) notamment par l'intermédiaire des associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation populaire.
- une démarche collective favorisant l'épanouissement individuel.
- une démarche favorisant « la culture du faire ensemble ».
- l'apprentissage de la citoyenneté, une pratique active permettant de prendre la parole en public.

Cette définition de l'éducation populaire vous montre que l'association Foyer Rural n'est pas seulement un centre de loisir sportif, mais aussi un endroit où chacun peut s'intégrer pour prendre en main la destinée de sa section ou du foyer rural lui-même.

Tout au long de l'année, des habitants de Bussac consacrent du temps libre au fonctionnement de leur association.

Si vous êtes satisfaits des activités proposées, et que l'animation ou la gestion vous intéresse, ou si vous avez un projet d'animation contactez-nous.

L'animation de la commune passe en partie par l'investissement personnel des élus associatifs et municipaux et rien n'est gagné d'avance.

Encouragez les initiatives en participant aux assemblées générales des sections et associations.

Votre présence sera le retour qu'attendent celles et ceux qui travaillent pour vous.

*Le président du Foyer Rural,
Jean-Paul Lajoie*

Animations vacances à Bussac

Les vacances de Pâques ont été le support cette année d'une activité nouvelle pour le Foyer Rural.

En octobre dernier, le président du foyer avait été contacté par l'animateur départemental dans le but de faire des animations pour les enfants de Bussac et des alentours.

L'idée correspondant au souhait émis lors de l'assemblée générale du Foyer début septembre, il fallait profiter de l'ocasi

Sous quelle forme et avec quels moyens, telles étaient les questions qui furent posées au conseil d'administration.



Après quelques réunions en comité restreint, nous avons invité les sections à réfléchir sur la faisabilité à Bussac.

Des responsables d'animations de la CDC du pays santou nous ont amené les réponses à nos nombreuses questions. L'animation des vacances déjà pratiquée à Saintes pouvait s'étendre sur les communes environnantes.

Ce projet nous permettait de concilier notre besoin d'animation et la difficulté de monter un vrai chantier.

Le professionnalisme des représentants de la CDC et du service des sports nous a permis d'avancer rapidement.

Il restait un point important à définir, quelles animations proposer.

Au départ la CDC, au regard de nos équipements, nous proposait la randonnée VTT et le tennis.

Et au final, grâce à l'enthousiasme des bénévoles du Foyer et de la Boule Bussacaise, ce sont six animations qui furent proposées : VTT, football, pétanque, tennis, tennis de table, poney.

Les enfants de 7 à 15 ans ont pu s'inscrire, Ils furent 24.

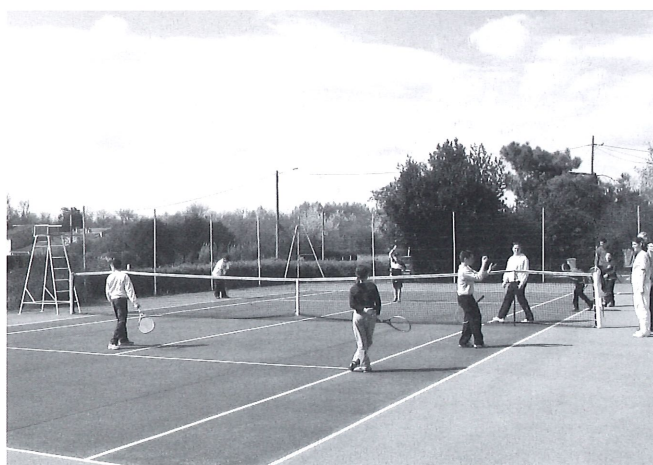




Deux groupes encadrés par des brevets d'état ont, sur cinq après-midi, pratiqué les activités proposées.

Les plus jeunes ayant eu la joie de monter sur des poneys au poney club de Bussac. L'encadrement de qualité et l'organisation rodée des responsables de la CDC, associés au travail des bénévoles ont fait de cette semaine une réussite.

Il faut y associer la municipalité de Bussac, le comité départemental du sport en milieu rural, le Fer à cheval (poney club), le centre de loisirs de Saint Vaize qui étaient présents aux premières réunions.



Remerciements particuliers au secrétaire adjoint du Foyer Rural qui a été la liaison permanente avec la CDC et qui s'est chargé de tout le côté administratif de cette action.

Remerciements aux bénévoles des sections foot, tennis, tennis de table et pétanque.

L'opération « Animations Vacances à Bussac » sera renouvelée en espérant pouvoir augmenter notre capacité d'accueil.



Nous sommes prêts pour d'autres aventures, merci à tous pour ces bons moments passés ensemble !



Section Football

BUSSAC, VILLE DORTOIR !

Je ne le pense pas, je ne veux pas le croire. Ce qui est inquiétant, c'est le peu de gens présents dans la vie associative de notre commune.

La mairie de Bussac, à travers le foyer rural, propose diverses activités. Malgré l'importance des équipements mis à disposition, certaines sections survivent par manque de bénévoles pour les animer et d'adhérents.

Nous, section football, nous ne nous plaignons pas, même si nous serions heureux d'accueillir d'autres dirigeants et jeunes joueurs.

La fin de saison arrive et c'est l'heure de dresser un bilan de l'activité de la section football. En ce qui concerne l'équipe senior, le maintien devrait être assuré malgré une année difficile. Les débutants, poussins et benjamins ont tenu leurs rangs dans leurs différents championnats. Nos vœux pour la prochaine saison sont : un renforcement de l'équipe première et le maintien, voir une progression des jeunes, pour continuer la pratique du football dans la commune.

Ce renforcement des effectifs doit aussi s'accompagner d'un renforcement des dirigeants afin d'assurer un encadrement de qualité pour chacune des équipes du club. Pour ceux qui sont intéressés, n'hésitez pas à contacter la section football.

Le bénévolat doit rester un plaisir pas une contrainte. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions améliorer le fonctionnement du club.

Le travail des actuels bénévoles aura été reconnu nous l'espérons, lors de la semaine des vacances de Pâques où ils auront eu l'occasion d'animer deux après-midi d'initiation au football dans le cadre des Animations Vacances organisées par la commune, la CDC et certaines sections du foyer rural. Enfin, nous tenons à remercier la municipalité pour l'oreille attentive qu'elle a portée à nos doléances, le personnel communal pour l'entretien du terrain, le conseil d'administration du foyer rural pour l'adoption du budget nécessaire à la réfection des vestiaires et à l'achat d'abris de touche.

Et pour terminer, un merci tout particulier aux artisans et commerçants de la commune et hors de celle-ci, qui ont par leur contribution permis d'améliorer le fonctionnement de la section.



DATES A RETENIR FOYER RURAL

05 juin : Brocante du Jumelage

24 juin : Assemblée Générale de la gymnastique volontaire et randonnée

10 juillet : Départ pour la Suisse jusqu'au 18 juillet

23 juillet : Rallye de Saintonge

09 septembre : Assemblée Générale du Foyer Rural

Section Boule bussacaise

CALENDRIER DES CONCOURS 2005 :

Vendredi 13 mai	20 H 30	Concours communal
Samedi 28 mai	20 H 30	Concours ouvert à tous
Samedi 11 juin	20 H 30	Concours communal
Samedi 25 juin	14 H 30	Concours officiel
Samedi 16 juillet	18 H 30	Concours ouvert à tous
Vendredi 29 juillet	20 H 30	Concours ouvert à tous
Vendredi 26 août	20 H 30	Concours communal
Vendredi 16 septembre	20 H 30	Concours ouvert à tous

- concours communal : réservé aux habitants de Bussac (licenciés ou non) et à tous leurs invités. Concours à la mêlée.
- concours ouvert à tous : en doublettes constituées (licenciés ou non).
- concours officiel : uniquement réservé aux licenciés.

Vendredi 3 juin à 18 heures : concours ouvert à tous (organisé par les chasseurs, ACCA).

Section tennis de table

Eh oui !!! Nous avons raté le dernier Bussac Info, cela peut arriver à n'importe qui non ??... Quoiqu'il en soit la saison 2004-2005 a bien démarré le 16/09/04 et malheureusement, mais provisoirement espérons-le, le nombre des participants est en chute libre contrairement aux espoirs suscités par les présences de l'an passé.

Néanmoins le critérium intercommunal suit son cours, deux rencontres gagnées sur quatre en matchs aller, autant en matchs retour résultat : 4 sur 8, ce n'est pas trop mal, nous avons la moyenne comme on le dit à l'école... La finale du 1^{er} Avril 2005 (non ce n'est pas un poisson...), s'est déroulée dans une amicale et chaleureuse ambiance et s'est achevée autour d'un verre et des assiettes de petits gâteaux, après la traditionnelle remise des coupes. Bussac se classe donc 3^o cette année.

Indépendamment de ces rencontres, c'est avec plaisir que nous accueillerons de nouvelles recrues, les portes leur sont grandes ouvertes

Un petit rappel : Pour la saison prochaine : carte du foyer rural obligatoire, et suite à l'assemblée générale du 16/09/04, faire tamponner celle-ci par un docteur (après visite médicale) ceci afin de prévenir tout risque d'inaptitude à l'exercice de cette discipline ou à d'autres (pour ceux qui en pratiquent plusieurs).





SECTION JUMELAGE

COMITE DE JUMELAGE BUSSAC – ORON LA VILLE

En 1981, en réponse à un questionnaire adressé aux habitants de Bussac, la municipalité Bussacaise, aidée par les bénévoles du Foyer Rural, a décidé de jumeler notre commune, répondant ainsi au vœu majoritairement exprimé.

Le choix s'est porté sur une commune d'importance égale à la nôtre, en ce qui concerne le nombre d'habitants, d'expression française afin de faciliter la communication et située dans un pays de montagnes très différent du paysage charentais.

Ce fut Oron la Ville, commune Suisse, située dans le canton de Vaud à environ 20 km au nord-est de Lausanne en pleine région de vignobles.

Depuis bientôt 25 ans, nos deux communautés, essentiellement par les deux associations en charges de l'animation, entretiennent des liens étroits.

Tous les deux ans des rencontres réunissent des habitants de notre commune avec ceux de notre jumelle. Ces échanges, alternativement à Oron et Bussac **sont ouverts à tous** et permettent de recevoir nos amis Oronais ou d'être reçus chez eux en toute simplicité.

Du 10 au 16 juillet 2005, la société de jumelage d'Oron LaVille a invité ses amis Bussacais à lui rendre visite pendant une semaine.

Concrètement pour ce déplacement, chaque Bussacais prend en charge ses frais de transport, aller et retour, et est logé et nourri gratuitement par sa famille d'accueil ou la société de jumelage selon l'emploi du temps pendant son séjour en Suisse.

Bien sûr, d'ici notre départ, une ou plusieurs réunions, regroupant l'ensemble des participants, auront lieu pour définir tous les points de détails.

Dans 2 ans, le Comité de Jumelage de Bussac recevra, à son tour, un groupe de familles Oronaises et agira de la même manière avec ceux qui voudront bien participer à leur réception.

Tous ceux qui souhaiteraient avoir de plus amples renseignements ou se joindre à nous pour ce déplacement en juillet prochain, peuvent prendre contact auprès de :

- Jocelyne Lajoie – Présidente du Comité de Jumelage - tél : 05 46 74 29 02
- Roland Monget – Secrétaire - tél : 05 46 74 29 77

N'hésitez pas à les interroger !

Pour une bonne organisation de notre réception en Suisse, nous aurons rapidement à fournir, à nos amis, le nombre et la liste des participants. Merci de se faire connaître dans les meilleurs délais.

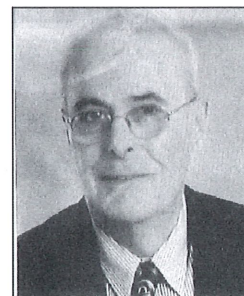
HOMMAGE A CLAUDE ROY

Lorsqu'en 1980 nous avons échangé nos premiers courriers avec Oron La Ville, notre interlocuteur, secrétaire de mairie était Claude Roy. Lors des premières rencontres à Bussac nous avons eu le plaisir de le recevoir dans notre commune.

Homme de caractère, il imposait par sa taille mais aussi par sa façon de s'exprimer, son érudition, sa précision et son calme. C'était un plaisir de deviser avec lui.

Il est décédé le 22 février à l'âge de 69 ans de ce qu'on appelle pudiquement une longue maladie.

A ses enfants, sa famille, ses amis, le Comité de Jumelage de Bussac adresse ses très sincères condoléances.



LOTO

Samedi 5 février le Comité de Jumelage a organisé son loto annuel, doté de lots intéressants, qui a connu un très grand succès populaire. En effet, bien qu'il ait été demandé aux participants de bien vouloir réserver, nous avons dû refuser pour raisons de sécurité, quelques entrées à ceux qui n'avaient pas été suffisamment prévoyants. La soirée animée par le Président du Foyer Rural, M. Jean-Paul Lajoie, s'est terminée vers minuit trente, ce qui est très raisonnable pour ce type d'animation.

Son succès populaire est un encouragement à poursuivre ce genre d'animation !

SOIREE ANTILLAISE

Samedi 2 avril une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation du Comité de Jumelage pour passer ensemble cette soirée sur le thème des Antilles. Un punch les accueillait et permettait de placer, tout de suite, cette rencontre sous le signe de la détente. Un abondant buffet, joliment présenté, doté de quelques spécialités exotiques répondait largement aux attentes des plus affamés. La musique se mettait au diapason pour proposer des danses permettant à tous d'exprimer leur talent de danseur dans une humeur joyeuse et détendue, et ce, jusqu'au milieu de la nuit.

Une très belle soirée !

BROCANTE ANNUELLE

Comme tous les ans, le premier dimanche de juin, le Jumelage organisera cette année encore sa grande brocante. Ce sera le dimanche 5 juin.

Nous travaillons actuellement avec la municipalité, pour faire en sorte que nous puissions, comme l'année passée, utiliser la départementale 114, pour loger les exposants et permettre aux chalands de déambuler dans des conditions sécurisées et confortables.

C'est une opération dont la mise en place, le matin même, demande un certain nombre de personnes et le Comité accueillera avec plaisir celles qui voudraient bien lui donner un coup de main ce jour là. Se faire connaître, soit auprès de Mme la Présidente ou du secrétaire du Comité dont les noms et coordonnées sont cités plus avant dans l'article concernant l'invitation à Oron La Ville La publicité concernant cette manifestation est faite séparément.



Le Comité de Jumelage

II BUSSAC-SUR-CHARENTE Les élus ont organisé une rencontre-bilan avec les habitants

Le plan d'urbanisme est en marche

Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'invitation de la municipalité. Le maire, Christophe Dourthe, a présenté l'état d'avancement du dossier du plan local d'urbanisme (PLU), qui sera bientôt soumis à l'enquête publique, en même temps que le schéma d'assainissement collectif. Les délais annoncés sont à peu près respectés et l'enquête devrait débuter vers la mi-avril. La population pourra rencontrer le commissaire enquêteur, en mairie, pendant un mois.

Des réflexions sont en cours pour prolonger le lotissement des grands champs, ainsi que la réalisation d'une zone à urbaniser, au lieu-dit « le renclos, la folie ».

En ce qui concerne le transport scolaire des collégiens, la sécurité sera améliorée par la réalisation d'arrêts protégés à Choisy, au Pontreau, dans le cadre d'une modification du tracé de la route et d'un aménagement urbain, et aux Mailleaux. Le bus ne pourra pas se rendre au village des Deaux; la municipalité doit revoir les parents pour trouver, avec eux, une solution adaptée.

Des questions. Christophe Dourthe a terminé la réunion en évoquant les difficultés rencontrées pour disposer de l'internet à haut débit sur l'ensemble de la commune. Il existe des zones où le haut débit ne peut accéder et il est possible que ces impossibilités persistent; c'est la raison pour laquelle le Conseil général investit, en partenariat avec France Télécom, jusqu'en fin d'année.

Plusieurs questions ont ensuite été posées concernant la vitesse à laquelle les automobilistes traversent le bourg, certaines personnes évoquant la pose possible de ralentisseurs. Questions encore sur l'aménagement éventuel d'une aire de camping au jardin des éperches, la protection de la voie ferrée et son interdiction au public, la création d'une zone économique dans le cadre du PLU, le cheminement en bord de Charente...

La réunion s'est achevée par l'annonce, en collaboration avec le foyer rural et la cdc du Pays santont, de la mise en place d'activités pour les jeunes pendant les vacances de Pâques. Renseignements et inscriptions à la mairie.

BUSSAC SUR CHARENTE

Réunion publique de bilan de mandat

Elle s'est tenue le 10 mars 2005 à la salle municipale de Bussac sur Charente. L'équipe municipale a accueilli la cinquantaine de personnes qui s'étaient déplacées en les remerciant de leur venue; la réunion n'avait pas été organisée en 2004 à cause des élections régionales et cantonales.

Le maire, M. Dourthe, a présenté l'état d'avancement du dossier du plan local d'urbanisme (P.L.U.) qui sera très bientôt soumis à l'enquête publique, en même temps que le projet de schéma d'assainissement collectif; les délais annoncés sont à peu de choses près respectés et l'enquête devrait débuter vers la mi-avril, la population pourra rencontrer le commissaire enquêteur en mairie pendant un mois.

Des réflexions sont en cours pour prolonger le lotissement des Grands Champs ainsi que la réalisation d'une zone à urbaniser au lieu dit « le Renclos, la folie ».

En ce qui concerne le transport scolaire des collégiens, la sécurité sera améliorée par la réalisation d'arrêts protégés à Choisy, au Pontreau dans le cadre d'une modification du tracé de la route et d'un aménagement Mailleaux.

Le bus ne pourra pas se rendre à la municipalité; la municipalité doit revoir les parents pour trouver, avec eux, une solution adaptée.

Le maire a terminé en évoquant les difficultés rencontrées pour disposer de l'internet à haut débit sur l'ensemble du territoire de la commune: il existe des zones où le haut débit ne peut accéder et il est possible que des impossibilités persistent, c'est la raison pour laquelle le conseil général investit en partenariat avec France Télécom jusqu'en fin d'année.

Plusieurs questions sont ensuite posées concernant la vitesse à laquelle les automobilistes traversent le bourg et plusieurs personnes demandent s'il ne serait pas possible de mettre des ralentisseurs... Une aire de camping-car pourrait-elle être aménagée au jardin des Eperches? Pourquoi la voie ferrée n'est-elle pas protégée et interdite d'accès au public? Dans le cadre du P.L.U., avez-vous prévu une zone économique? Avez-vous prévu le cheminement en bord de Charente?

Le maire et les adjoints en charge des dossiers ont répondu à toutes les questions et la réunion s'est terminée par l'annonce de l'organisation, avec le foyer rural et la communauté de communes du pays santont, d'activités pour les jeunes pendant les vacances de Pâques; il est prudent de se renseigner en mairie dès que possible afin de proposer l'inscription de ses enfants!

II BUSSAC Quand un chien de chasse joue les explorateurs

Mino, en danger



Les chasseurs et Mino devant « le trou à renards » PHOTO CÉCILE AUBERT

Ce dernier dimanche de février clôturait la saison de chasse. Il aurait pu être banal pour quelques chasseurs bussacais. Comme il faisait froid, ils décidèrent de faire un tour, histoire de sortir Mino, un fox terrier mascotte du groupe, un chien qui a toutes les qualités. Ils prirent le sentier qui longe l'Escambouille après le village de chez Tessier pour s'abriter du froid et du vent.

Vers midi, il fallait penser à rentrer mais plus de chien, chacun siffla, appela, pas de Mino « il va bien revenir », c'est le moment d'aller à la maison... lundi matin, toujours pas de chien, les chasseurs retournèrent vers le sentier encaissé et se souvinrent que le chien aboyait sur le talus autour d'un trou de renards ou de blaireaux. Ils tendirent l'oreille là où le chien avait été perdu de vue, ils entendirent alors Mino répondre à leurs appels.

Un travail de titan. Observant le terrain et la cavité, les chasseurs devinrent très inquiets, Mino était entré dans un terrier de

se, il fallait aller le chercher, un seul moyen agrandir la galerie qu'il avait empruntée, un projet fou. Au travail (de gros moyens ont été utilisés) une tronçonneuse, un groupe électrogène, un marteau piqueur, un tractopelle pour déplacer des blocs de pierres de plusieurs tonnes pour dégager l'entrée de cette cavité.

Il restait alors à creuser un tunnel d'environ 12 mètres dans la falaise pour permettre le passage d'un homme. Les efforts furent récompensés enfin mardi soir, 19 heures, un des chasseurs arrivait au niveau du chien coincé dans une cheminée. Blessé à l'épaule, une colonie de tiques et des puces énormes avaient trouvé refuge dans la chaleur des poils, une visite chez le vétérinaire s'imposait...

Chacun versa sa larme de bonheur, les maîtres retrouvant leur Mino qui revient de loin, les chasseurs eux-mêmes étonnés du travail de titan réalisé pendant deux jours, le chien heureux de retrouver sa liberté, remerciant du regard ses sauveurs une belle le...

BUSSAC SUR CHARENTE

Salles polyvalentes et spectacles

Lors de l'inauguration de la salle municipale de Bussac, modulable en salle de spectacle, les organisateurs ont ouvert officiellement le site technique Internet de l'APMAC concernant les lieux scéniques.

Ce samedi 5 mars, de nombreux élus se sont déplacés à Bussac sur Charente pour participer à la conférence «La salle polyvalente à l'épreuve du spectacle vivant». Marcel Freydefont (scénographe et enseignant à l'école d'architecture de Nantes), Jacques Boisset (conseiller en scénographie et chef de service inventaire à l'APMAC), Émilie Braconnier (chargée de mission du Pays de Saintonge Romane), Gery Defraîne (metteur en scène) et Dominique Biton (directeur de l'APMAC, association pour le prêt de matériel d'animations culturelles conventionnée par la Région Poitou-Charentes).

Chacun a expliqué l'intérêt d'une salle bien appropriée aux multiples utilisations et aux besoins d'une commune, si petite soit-elle. Dans sa politique de développement culturel, la Saintonge Romane prend en compte toute la partie scénique au moment d'une construction ou de l'aménagement de la salle dite «polyvalente». Elle accorde donc des subventions spécifiques.

Et comme il est important pour les professionnels du spectacle de visualiser les lieux scéniques avant de faire leur choix, le site Internet qui leur est consacré est le bienvenu.

Lieux scénique sur Internet

Le site a été présenté officiellement aux spectateurs, ce 5 mars, sur écran géant et commenté par Jacques Boisset, le chef du projet. www.apmac.asso.fr

C'est à l'initiative de la région que l'APMAC s'est vue chargée de l'inventaire des lieux scéniques en Poitou-Charentes. Il met à jour un inventaire publié en 1995 sous forme de brochure. L'objectif de

cette base de données est de permettre à l'utilisateur de se faire l'idée la plus précise possible d'un lieu scénique sans préjuger de la taille ni des équipements techniques de la salle elle-même. C'est ainsi que les salles hautement professionnelles côtoient les lieux plus modestes qui ont leur rôle à jouer au niveau local.

Ne figurent dans cette base de données que des salles physiquement visitées.

«Une fiche signalétique présente les principales caractéristiques techniques et administratives de lieux», annonce Jacques Boisset qui précise que «tout naturellement, cet inventaire s'est accompagné d'une mission de conseil dans le cadre de création ou de réhabilitation de lieux».

Ainsi, le service Inventaire de

l'APMAC apporte son assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'usage, «sans intervenir directement dans la définition architecturale ou scénographique d'un projet».

Un document conseil «La salle polyvalente à l'épreuve du spectacle vivant» résume les principales fonctionnalités d'un lieu scénique. Il est disponible sur le site. Un pôle de documentation est en cours de mise en place. Il réunira des ouvrages abordant la technique spectacle, la scénographie d'équipement, l'acoustique architecturale, la sécurité du travail et des établissements recevant du public.

Contacts avec la mission Inventaire des lieux scéniques : 05 46 92 80 67 / 06 17 72 63 54

E-mail : scenes-rpc@apmac.asso.fr

P.L.



A la tribune : Gery Defraîne, Dominique Biton, Émilie Braconnier et Jacques Boisset.



Le public, avec au premier plan Marcel Freydefont, intervenant à la conférence scénographe et enseignant à l'école d'architecture de Nantes.

APMAC. L'association a présenté, à Bussac, son inventaire des lieux scéniques

Quels lieux pour la scène ?

■ Nous avons déjà évoqué dans nos colonnes (voir "Sud Ouest" du jeudi 3 mars) l'inventaire des lieux scéniques en Poitou-Charentes. Un inventaire que l'association de prêt de matériel, officiellement, présenté, aux élus et acteurs culturels, en fin de semaine dernière, à Bussac-sur-Charente. Où était, justement, inauguré le nouvel espace scénique de la salle municipale de la commune. L'occasion, également pour l'association, d'organiser un mini-débat autour du thème général : quelles salles pour quels types de spectacles et quelle politique culturelle ?

Critères communs. « Un premier inventaire avait été établi en 1991, rappelait Jacques Boisset, responsable de ce projet. « Sur l'ancien inventaire, seules quarante-cinq salles avaient été visitées. Les autres fiches avaient été établies d'après des documents déclaratifs et les renseignements apportés n'étaient pas forcément très fiables. Cette fois ne figurent que les salles (ndlr : 210) qui ont réellement été visitées.

De ces visites est née une base de données, posée ensuite sur le site Internet de l'APMAC (Association d'animations culturelles). La difficulté a été d'établir cette base qui pourrait inclure à la fois des lieux scéniques bien identifiés et des salles des fêtes comme celle de Bussac. Il a fallu adapter les critères, cela a demandé deux ans de travail. » Une base qui recoupe les éléments suivants : dimension de la salle, moyens d'accroche, savoir si l'occultation (faire le noir) dans la salle est possible ou pas, le gradinage, le matériel son et lumière, connaître si la présence d'une équipe technique est nécessaire ou pas.

Ainsi ces visites faites sur le territoire régional ont permis de déterminer la présence d'une soixantaine de "salles principales", « c'est à dire véritablement identifiées comme salles de spectacle, il n'y en avait que 45 sur l'inventaire de 1991 », notait Jacques Boisset.

Quels lieux ? Pour mémoire, sachons que sur le territoire de la Saintonge romane, soixante dix-sept salles (pour 70 communes ont été visitées). « Le territoire manque d'équipements culturels adaptés au spectacle vivant », admettait Émilie Braconnier, chargée de mission culture au sein de la Saintonge romane. « On nous avait demandé, une fois, de jouer à Ecurat. En allant voir sur place, on s'est rendu compte que pour pouvoir jouer on devait mettre le public sur scène », témoigne Gery Defraîne, metteur en scène professionnel. L'ancien aménagement de la salle de Bussac-sur-Charente, « était aussi l'archétype de ce que l'on peut trouver. Une scène trop haute, trop peu de hauteur de plafond et des rideaux jaunes sur scène », ajoutait encore Jacques Boisset. Des aménagements, réhabilitations de salles sont toutefois possibles, « à condition que les élus, architectes soient à l'écoute des professionnels, scénographes, techniciens. »

Question : est-il indispensable de vouloir réaménager toutes les salles ? « Il semble plus approprié de mailer un territoire avec quelques salles équipées et laisser les autres à leurs vocations multiples (banquets, mariages). »

C'est semble-t-il la réflexion lancée en Saintonge romane, comme le soulignait Xavier de Roux.

D'où cette nécessité de connaître les salles pour adapter la proposition de programmation culturelle. « Attention, soulignait un autre participant.

Il est souhaitable que l'aménagement soit soutenu par un véritable projet culturel pérenne, avec un usage déterminé. Pour que l'on y fasse pas, au fil du temps, tout et n'importe quoi, comme c'est déjà arrivé. »

Jean Combes, maire de Saint-Jean-d'Angély et vice-président du Conseil régional en charge de la culture, terminait la culture a longtemps été sacrifiée dans la politique d'aménagement du territoire, au contraire du sport. Les choses changent. »

BUSSAC SUR CHARENTE

Des lieux scéniques au service de la Culture



Émilie Braconnier (chargée de mission Culture au Pays de Saintonge romane), Christophe Dourthe (maire de Bussac), Gery Defraîne (metteur en scène), Dominique Biton (directeur de l'APMAC) et Jacques Boisset (conseiller en scénographie et chef du service inventaire des lieux scéniques à l'APMAC) ont présenté leur projet d'aménagements des salles dites polyvalentes.

Ce premier week-end du mois de mars, la commune de Bussac sur Charente, la Saintonge Romane, l'APMAC inaugurent les nouveaux lieux scéniques, à travers la salle municipale de Bussac, ainsi que le

site technique Internet de l'APMAC sur les différentes salles régionales offrant des équipements, plus ou moins élaborés à la disposition de tout le monde. Cette inauguration débute le ven-

dredi 4 mars à 20h30 avec les Stromboli qui présentent « Les Rois de la Fête ». Prix d'entrée 5 € et gratuit jusqu'à 18 ans. Samedi 5 mars, assemblée générale de l'APMAC à 14 h 30, suivie d'une

conférence/débat sur la polyvalente à l'épreuve du spectacle vivant» avec la participation de Marcel Freydefont, scénographe et enseignant à l'école d'architecture de Nantes ; de Jacques Boisset, conseiller en scénographie et chef de service inventaire à l'APMAC ; d'Émilie Braconnier, chargée de mission du Pays de Saintonge Romane ; de Gery Defraîne, metteur en scène et de Dominique Biton, directeur de l'APMAC.

A 20 h 30 et sur invitation, présentation par la compagnie amateur Théâtre en chantier de « Faut pas payer » de Dario Fo, mise en scène Gery Defraîne. Un vaudeville engagé sur l'ère de la consommation. Dimanche 6 mars, à 15 h « Faut pas payer » à la salle municipale. Entrée 5 € et gratuit jusqu'à 18 ans.

Aménagements «polyvalents» Au début de l'année 2001, la région Poitou-Charentes demande à l'APMAC de faire l'inventaire des lieux scéniques de la région.

A ce jour, 212 salles ont été répertoriées en Poitou-Charentes. Elles peuvent être équipées pour le spectacle. Elles font l'objet d'une base de données, installées sur un site Internet (www.apmac.asso.fr) avec une présentation technique des salles du Poitou Charentes, du Foyer Rural à la salle nationale sur sélections multicritères. De plus, Jacques Boisset, chef du projet à l'APMAC, est chargé d'une mission de conseiller les maires qui

de création de salles des lieux.

La salle municipale de Bussac est un exemple intéressant de ce qu'il est possible de réaliser, avec un budget modeste, pour recevoir dans les années qui viennent, des théâtres, concerts, spectacles... « Nous avons mis en synergie des compétences diverses et avons travaillé avec les élus motivés par une véritable volonté politique et culturelle, soutenue par un effort particulier du Pays de saintonge romane. Et voici ce qu'il est possible de faire avec peu de moyens » souligne Jacques Boisset. Une salle modulable à merci, de la simple salle entièrement vide pour laisser davantage de places aux repas ou autres, à la salle équipée d'une scène complète avec éclairage, son, rideaux... et même gradins, si nécessaire. Le tout aux normes et en toute sécurité. Le tout en un ! Ce week-end, la démonstration sera faite par l'utilisation de cette salle municipale pour différentes animations (café-théâtre, conférence/débat, spectacle...).

P.L.

HAUTE SAINTONGE
Tél. 05 46 48 00 48
Fax 05 46 48 49 84

